18 juillet 2014 Les récentes

## <u>Assemblée publique de consultation – règlement modificateur pour la réglementation d'urbanisme</u>

L'assemblée publique de consultation pour le premier projet de règlement numéro R-17-2002-09 modifiant le règlement numéro 17-2002 relatif au zonage a été fixée au **lundi, 11 août 2014,** à 20 h 00, en la salle du conseil de l'Hôtel de ville de Kiamika (3, chemin Valiquette, Kiamika).

Ce règlement a pour objet de modifier la grille des spécifications afin d'autoriser la construction de résidences secondaires (chalets) dans la zone FR-02.

Le projet de règlement peut être consulté de 8h00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00 les lundi, mardi, mercredi et jeudi, ainsi que le vendredi et de 8 h 00 à 12 h 00 au bureau municipal situé au 3, chemin Valiquette à Kiamika.





# DÉMARCHE MADA CONSULTATION DES CITOYENS

Le comité de pilotage de la démarche Municipalité amie des aînés sollicite votre implication! Comme prévu, nous en sommes maintenant à l'étape de la consultation de la population. Ainsi, un sondage est présentement effectué auprès des citoyens de Kiamika, âgés de 50 ans et plus. Il est essentiel pour le travail du comité qu'un maximum de personnes y répondent! Les membres du comité de pilotage ont donc décidé distribuer personnellement questionnaires à votre porte. Si vous avez besoin d'assistance pour le remplir, ils se feront un plaisir de vous aider. Sinon, vous pourrez déposer votre questionnaire complété à l'hôtel de ville ou nous le faire parvenir par la poste. Ne soyez donc pas surpris de voir un membre du comité de pilotage cogner à votre porte!

À noter que des questionnaires seront également disponibles à l'hôtel de ville.

Nous vous remercions à l'avance de votre participation!

# Méchoui et soirée dansante à la Piste de course de Kiamika!

- samedi, 26 juillet 2014 dès 18 h 30
- Coût du billet:
  20\$/personne
  12\$/ enfant de 12 ans et moins
- Soirée dansante avec Dany Diotte

Vous pouvez acheter vos billets en prévente à la Piste de course ou le soir même!

#### Bienvenue à tous!

# Prochaine séance ordinaire du conseil municipal

lundi, le 11 août 2014, à 20 h 00 Salle du conseil 3, chemin Valiquette

### Que faire en cas d'incendie de forêt

Évitez les dangers lors d'un incendie de forêt et protégez-vous de la fumée.

Les incendies de forêt sont fréquents au Québec et sont souvent causés par l'activité humaine. Suivez les conseils de prévention suivants pour en limiter les dangers.

#### Renseignez-vous

Lorsque vous vous rendez en forêt et lorsque le degré d'inflammabilité est élevé (au printemps ou lors d'une sécheresse), renseignez-vous sur les aspects suivants:

- Les risques d'incendie dans votre secteur ou dans le secteur où vous comptez vous rendre et les mesures préventives en vigueur. Les informations à ce sujet sont disponibles dans le site Internet de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU), à l'adresse www.sopfeu.gc.ca
- La réglementation municipale relative aux feux en plein air.
- Les consignes en vigueur dans les zones d'exploitation contrôlées (zecs), les pars et les réserves, ainsi que les restrictions relatives à l'accès, la circulation, les travaux et le brûlage en forêt.

#### Préparez-vous

En tout temps, assurez-vous d'avoir une trousse d'urgence à votre disposition, aussi bien au chalet que dans votre sac-à-dos lors d'une excursion en forêt. Remplacez tout article ayant été utilisé. Pour savoir comment préparer une trousse d'urgence, visitez la section *Responsabilités des citoyens* du site Internet gouvernemental www.urgencequebec.gouv.qc.ca.

#### Assurez votre sécurité

Suivez les conseils suivants :

 Contrôlez la végétation autour d'une résidence située en milieu forestier ou à proximité (résidence principale, chalet, roulotte). Consultez la publication en ligne PareFEU – Conseils pour diminuer les risques liés aux feux de forêt pour en savoir plus sur le contrôle de la végétation. Cette publication est disponible dans le site Internet du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles,à l'adresse www.mrn.gouv.qc.ca/publi cations/enligne/forets/parefeu/proprietaires.asp.

- Entreposez les matériaux de construction, le bois de chauffage et le réservoir de propane à plus de dix mètres de tout bâtiment présent sur le terrain. Dégagez le réservoir de propane de toute végétation sur un périmètre de trois mètres afin de diminuer les risques de propagation du feu.
- Ayez à proximité du lieu de résidence un tuyau d'arrosage ou une réserve d'eau, d'au moins 200 litres, pour arroser rapidement un début d'incendie.
- Choisissez un endroit dégagé et à l'abri du vent si vous faites un feu à l'extérieur. Ayez une pelle, un sceau ou un râteau à proximité. Assurez une surveillance constante de votre feu. Arrosez-le abondamment et recouvrez-le de cendre, de sable ou de terre pour l'éteindre.

# Voirie et travaux publics- travaux terminés et à venir

Depuis le dernier bulletin, voici les diverses tâches qui ont été réalisées par l'équipe des travaux publics:

- Tonte de gazon et entretien des espaces fleuris;
- Asphalte sur le chemin du Grillon et chemin du Lac-François;
- Mécanique sur divers équipements et machineries;
- Préparation de matériel pour l'Exposition de voitures anciennes;
- Pompage des boues à l'étang aéré;
- Ramasser les arbres tombés dans les chemins suite à de forts vents;
- Terminer l'entretien et les réparations dans les sentiers de vélo et pédestre;
- Nettoyage des égoûts;
- Pose d' affiches;
- Réparation de trous d'asphalte;
- Entretien ménager des bâtiments municipaux;
- Recherche de fuites sur le réseau d'eau potable.
- Nettoyage du réservoir d'aqueduc;

À moins d'imprévus, et prenant en considération les deux semaines de vacances de la construction, voici les travaux planifiés pour les prochaines semaines:

- Préparation finale de l'Exposition de voitures anciennes;
- Entretien ménager des bâtiments municipaux;
- Tonte de gazon et entretien des espaces fleuris;
- Planification des travaux pour la réparation du réservoir d'aqueduc.

